

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 FEVRIER 2015 A 20H00

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-six février à vingt heures ,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 17/02/2015

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien – FERRE Sylvie – BORDEAU Dominique - LANDAIS Linda – LAUNAY André – ROUEIL Samuel – TOURATIER Tony -DURAND Katia

Secrétaire : Mme Katia DURAND

1. Procès-verbal de la séance du 22/01/2015

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22/01/2015 est approuvé à l'unanimité

Le maire propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

2. Demande de remboursement de frais – Délibération n°6-2015

Le Maire fait part au conseil municipal que le 1^{er} adjoint, Roland MEIGNAN, a acheté un bidon de 20 litres de combustible au magasin Super U de Craon, pour chauffer l'intérieur de l'église car la chaudière est en panne. Il s'est acquitté de la somme de 24.90 € (ticket de caisse remis au secrétariat)

Le maire propose que ses frais lui soient remboursés.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de la somme de 24.90 € à M.MEIGNAN.

3. Demande de subventions année 2015 – Délibération n°7-2015

Le conseil municipal, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Associations communales	Décision
Comité des Fêtes	360 €
Foyer des jeunes	200 €
Club de l'Amitié	200 €
Union Nationale des Combattants de Peuton	200 €
Féd. Groupt.Défense Ennemis Culture (cotisation départementale 88,65 € réglée par la Fédération Locale)	150 €
CCAS	600 €
TOTAL 1	1650 €

Associations hors commune	Décision
Secours Catholique Paroisse St Jean Bosco	50€
ADMR Laigné/Loigné	273 €
Don du Sang	Prise en charge des boissons le jour de la manifestation des Motards ont du Cœur + mise à disposition de la Halle le 30/05/2015
Fondation du Patrimoine, adhésion	50 €
Total :	373 € + prise en charge boissons pour le Don du Sang

4. Délégations de fonction au Maire : additif à la délibération n°33-2014 Actions en justice

Rappel de la délibération :

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et devant les juridictions compétentes.

Le gestionnaire des services sinistres et protection juridique de Groupama, fait part à M. le Maire qu'il convient de préciser sur la délibération, les coordonnées de l'avocat désigné pour défendre les intérêts de la commune à savoir :

Société d'Avocats PUBLI-JRIS, Maître PLATEAUX, 30 route de St Joseph 44300 NANTES .

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et devant les juridictions compétentes et désigne Maître PLATEAUX de la Sarl PUBLI-JURIS, 30 route de St Joseph 44300 NANTES, pour défendre les intérêts de la commune

5. Devis rayonnage archives communales – Délibération n°8-2015

M. le Maire fait part au conseil municipal que la mission d'archivage est terminée au sein de la mairie. Il convient à présent de procéder à l'organisation des archives. Il a sollicité un devis auprès de la société OCCA-BURO de Méral pour du rayonnage.

Un devis est parvenu pour deux éléments distincts de rayonnage : soit 6 échelles de 2 m de hauteur et 24 tablettes de 120 cm de large. Le devis s'élève à 387 € hors taxe.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société OCCA-BURO de Méral pour deux éléments distincts de rayonnage : soit 6 échelles de 2 m de hauteur et 24 tablettes de 120 cm de large. Le devis s'élève à 387 € hors taxe et autorise le Maire à le signer. Le conseil municipal accepte également l'ouverture des crédits nécessaires avant le vote du budget.

6. Devis radiateur logement communal – Délibération n°9-2015

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de changer un radiateur dans le logement communal situé au n°1 lotissement du Roquet.

La SARL BEAUJEAN propose le remplacement du radiateur par un matériel de 2000W à 117.71 € hors taxe.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la SARL BEAUJEAN pour le changement du radiateur dans le logement situé au n°1 lotissement du Roquet et autorise le maire à le signer. Le conseil municipal accepte également l'ouverture des crédits nécessaires avant le vote du budget.

7. Devis réparations chaudière à l'église – Délibération n°10-2015

La SARL BEAUJEAN a établi un devis de réparations de la chaudière de l'église, tombée en panne.

Il y a lieu de remplacer le brûleur fioul. Le devis de réparations s'élève à 1419.72 € hors taxes.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la SARL BEAUJEAN pour les réparations de la chaudière de l'église pour un montant de 1419.72 € et autorise le maire à le signer.

8. Fleurissement : devis pots de fleurs – Délibération n°11-2015

Le Maire fait part que des végétaux ont été achetés auprès de Végétal Services de St Barthélémy d'Anjou pour un montant de 773.85€

La date de plantation est fixée au samedi 14 mars 2015, l'après-midi, date susceptible d'être modifiée en fonction du temps.

M.BORDEAU fait part qu'il peut fournir du paillage et du terreau.

M. TOURATIER présente des pots qui pourraient être installés sur la place de l'église à savoir trois pots de 830X830X800 mm type GAL'B au prix public de 300 € l'unité hors taxe, auprès de Végétal Services de St Barthélémy d'Anjou.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acquérir trois pots de fleurs de 830X830X800 mm type GAL'B au prix public de 300 € l'unité hors taxe. Le conseil municipal autorise le maire à le signer. Le conseil municipal accepte également l'ouverture des crédits nécessaires avant le vote du budget.

9. Elections départementales : mise à disposition locaux communaux – Délibération n°12-2015

Dans le cadre des élections départementales des 22 et 29 mars, des candidats ont sollicité la mise à disposition d'une salle communale pour une rencontre avec les acteurs et habitants de la commune.

Il convient d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs.

Le Maire propose la mise à disposition gratuite de salles en période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection à tout candidat ou liste déclarée.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les candidats ou listes déclarées pourront disposer gratuitement de la mise à disposition de la salle du conseil municipal, pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection.

10. Elections départementales : Permanence des élus lors du scrutin

Le conseil municipal établit les bureaux de vote des élections départementales :

Constitution du bureau : 1 Président ou son suppléant + 2 assesseurs . Tous les membres du bureau n'ont pas à siéger en même temps mais doivent être au minimum deux en permanence.

Le Président bénéficiera d'un suppléant (conseiller municipal ou électeur de la commune) et de deux assesseurs (conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ou électeurs de la commune) qui le remplaceront pendant ses absences (à définir) :

- 1/ Roland Meignan
- 2/ Dominique BORDEAU
- 3/ Samuel ROUEIL

1 secrétaire (électeur de la commune) à définir :

- 1/ Katia DURAND

<i>HORAIRES</i>	<i>22 mars</i>	<i>29 mars</i>
8H A 10H30	Serge POINTEAU Fabien BELLEY Tony TOURATIER	Serge POINTEAU Fabien BELLEY Tony TOURATIER
10H30 A 13H	Sylvie FERRE Dominique BORDEAU Katia DURAND	Sylvie FERRE Dominique BORDEAU Katia DURAND
13H A 15H30	Roland MEIGNAN Sandrine GUENEREY Linda LANDAIS	Roland MEIGNAN Sandrine GUENEREY Linda LANDAIS
15H30 A 18H	André LAUNAY Samuel ROUEIL Serge POINTEAU	André LAUNAY Samuel ROUEIL Serge POINTEAU
<u>Dépouillement :</u> Maire, secrétaire, 2 assesseurs	Les conseillers	Les conseillers

11. Demande de concession cimetière communal

Une demande est parvenue à la mairie pour l'obtention d'une concession dans le cimetière pour une personne n'ayant pas d'attache sur la commune hormis un membre de sa famille inhumé dans le cimetière.

Le Maire fait connaître au conseil municipal la règlementation en vigueur.

Décision :

Le conseil municipal demande au Maire de faire un état des lieux du cimetière et de vérifier s'il y a de la place dans le cimetière avant de répondre au demandeur.

12. Activités de loisirs : demande de renseignements pour activité d'Air Soft

M. GEORGIN Frédéric a contacté la mairie concernant le terrain appartenant à M. CHAZE, où se trouve l'activité d'Air Soft. Il se dit intéressé par l'acquisition du terrain pour exercer le même type d'activité.

Des renseignements ont été obtenus auprès de la sous-préfecture concernant cette activité qui est soumise à une déclaration APS (activités physiques et sportives) à déposer à la DDCSPP de la Mayenne.

M. le Maire fait part de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec cette personne.

Décision :

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'exercice de l'activité d'Air Soft sur le terrain de M. CHAZE. Le maire indique qu'il va écrire à M. CHAZE pour savoir quelles autorisations il possède pour les activités pratiquées sur son terrain.

13. Opération Argent de poche 2015 – Délibération n°13-2015

Il y a lieu de prévoir d'ores et déjà l'organisation de l'Opération Argent de Poche, de définir les dates, l'encadrement, le nombre de jeunes accueillis et les travaux à réaliser.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser l'opération Argent de poche les semaines 30 et 31 pour les jeunes âgés de 16 à 19 ans. Divers travaux leur seront proposés.

Une réunion pourrait être organisée la semaine 17, avec les jeunes.

14. Proposition acquisition de terrain et de vente de chemins communaux

M. le Maire expose les propositions d'acquisition de terrain pour réaliser le chemin menant du futur lotissement aux étangs. Il a reçu M. et Mme LESAGE et leur a proposé d'acheter une partie de terrain en bordure de la route de St Gault en direction des plans d'eau. Il leur est demandé également s'il serait possible de prolonger le réseau d'assainissement collectif en passant sur leur parcelle située route de Quelaines. M. et Mme LESAGE réfléchissent aux propositions.

Il fait part également que des chemins communaux pourraient être mis en vente. Le conseil municipal demande au Maire de faire un état des lieux des chemins susceptibles d'être vendus et de se renseigner sur les frais afférents à ces ventes.

Le Maire fait part également que certains logements communaux pourraient être vendus. Le conseil municipal propose au maire de rencontrer les locataires et de savoir s'ils seraient acquéreurs de leur logement.

15. Compte-rendu commissions

Compte-rendu commission surveillance des cours d'eau et de la pêche :

Les devis des entreprises BEZIER et LEGENDRE demandés pour l'enrochement de l'étang vidé ne sont pas arrivés en mairie. Le sujet est reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

Compte-rendu commission aménagement :

Mme FERRE fait le point sur la vaisselle : un devis de la société EMB est parvenu. Un second devis a été demandé.

Mme DURAND fait le point sur les illuminations de Noël. Elle présente différentes illuminations possibles et leur prix. Un contact va être pris avec la société Plein Ciel, locataires d'illuminations. Mme DURAND précise que la commission a également réfléchi à la création d'une crèche et de différents sujets qu'il serait possible ensuite d'illuminer.

16. Questions diverses

Le maire informe les conseillers municipaux que le service Trilogic a fait part que des chiens divaguent dans le lotissement et détériorent les poubelles.

USMP organise un tournoi de foot le 1^{er} mai, une invitation a été transmise à la mairie dans le cas où l'équipe municipale souhaiterait monter une équipe.

Foyer des jeunes :

Réunion le samedi 07 mars avec la commission jeunesse.

Distribution de viennoiseries organisée par les jeunes dimanche 1^{er} mars pour les habitants de la commune ayant commandé.

Soirée à la Halle le 06 juin.

Repas élus et agents : 21 mars 2015 à 19 heures, rendez-vous à la mairie

Le maire fait part que le comité des fêtes de Simplé et l'OGEC du RPI Simplé-Marigné-Peuton, organisateurs des courses de poney de Simplé ont proposé à la commune de Peuton de sponsoriser une course à hauteur de 150 € le lundi de la Pentecôte. Une réflexion va être menée avec le comité des fêtes.

Réunion commission finance : jeudi 05 mars 2015 à 20 heures.

Date prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 02 avril à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, M. POINTEAU clôt la séance à 00 heures 10